



Séparation / garde d'enfant de 7 ans

Par **A54**, le **18/08/2019** à **21:25**

Bonjour, Mon compagnon est parti de la maison il y a 6 semaines, en nous laissant mon fils de 7 ans et moi-même, pour aller vivre chez sa maîtresse. Ce dernier refuse de venir voir le petit à la maison. Ne prend jamais de nouvelles et aujourd'hui me demande d'avoir le petit le week-end prochain et le garder à dormir chez cette femme. Est-ce que je suis obligée de lui laisser le petit ? Nous étions en union libre et pour le moment il n'y a aucun jugement pour la garde de notre fils. Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **19/08/2019** à **08:20**

Bonjour, Si votre ex-concubin a reconnu votre enfant il a droit, effectivement, à voir son fils mais rien ne vous oblige, en l'absence d'un jugement, à le lui laisser. En cas de jugement, le JAF fixera le droit de garde pour l'un des parents, les droits de visite et d'hébergement pour l'autre parent. Le JAF fixera aussi le montant de la pension alimentaire que devra verser le parent qui n'a pas le droit de garde exclusive à l'autre parent. ATTENTION cependant, surtout si le papa ne veut pas verser de pension alimentaire, il est aussi en droit de demander la garde alternée : 1 semaine chez lui, 1 semaine chez vous, la maman. Je vous conseille très fortement de prendre un avocat pour assurer l'équité de vos droits.